# AGIR pour la Diable

## **A**lliance pour une **G**estion **I**ntégrée et **R**esponsable du bassin versant de la rivière du Diable

Présentation du projet et
Plan d'action 2006-2008

Version sommaire
Avril 2006

La gestion durable de nos ressources en eau :
Une question d'avenir !

AGIR
POUR LA DIABLE

**AGIR pour la Diable souhaite remercier tout ses partenaires * !**

*Partenaires financiers « Majeurs »:*

*Partenaires financiers « Fondateurs » :*

Sylvain Pagé, député de Labelle

Association Versant Nord – Lac-Supérieur

Environnement Mont-Tremblant

Association des propriétaires du Lac Tremblant

*Partenaires financiers :*

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec

Biofilia Inc

Municipalité de Val-des-Lacs

SEC Origine Tremblant

Chambre de commerce de Mont-Tremblant

Parc National du Mont-Tremblant

Tourisme Mont-Tremblant

** En date du 10 mars 2006.*

# 1 Introduction

## L'eau : une ressource stratégique pour la région !

Les ressources hydriques associées à la rivière du Diable et à son bassin versant se situent à la base même de la qualité de vie et du potentiel exceptionnel pour le développement qui caractérisent la région de Mont-Tremblant.

Étant déjà fortement sollicitées, ces ressources stratégiques devront cependant continuer de supporter les pressions croissantes susceptibles d'accompagner, au cours des années à venir, une expansion des activités urbaines, récréotouristiques et de villégiature dont l'ampleur et l'intensité, rappelons-le, s'avèrent uniques au Québec, voire dans l'est de l'Amérique du Nord.

Des défis d'envergure se posent ainsi devant les principaux intervenants de la région de Mont-Tremblant afin d'assurer la pérennité de ces ressources, en harmoniser les nombreux usages et, ultimement, assurer la viabilité à long terme des développements en cours.

## AGIR pour la Diable : Une alliance pour la rivière du Diable et son bassin versant

Soucieux du devenir de nos ressources en eau, les représentants d'une trentaine des principaux acteurs économiques, municipaux et communautaires de la région de Mont-Tremblant ont entrepris de joindre leurs efforts afin de mettre sur pied un organisme de bassin versant pour la rivière du Diable. Véritable **table de concertation** axée sur la gestion de l'eau, *AGIR pour la Diable* a pour mission de faciliter, promouvoir et stimuler la mise en œuvre d'une gestion concertée et durable des ressources en eau de notre bassin versant.

*AGIR pour la Diable* a tenu son assemblée générale de fondation le 22 juin 2005, au Centre des Congrès de Station Mont-Tremblant.

*L'objectif : Contribuer au positionnement de la région de Mont-Tremblant en tant qu'exemple réussi de développement durable !*

# 2 Nature et particularités du projet

Le projet s'inscrit dans une approche structurante et innovatrice visant à rallier les nombreux *acteurs de l'eau* (*) de la région au sein d'une démarche de planification concertée et de partenariats vers une gestion durable du milieu hydrique.

Pour ce faire, il privilégie l'adoption et la mise en œuvre d'une *gestion intégrée de l'eau par bassin versant* (GIEBV). La GIEBV s'est en effet imposée à travers le monde en tant qu'approche incontournable pour une gestion durable de l'eau et des ressources qui lui sont associées. Au Québec, la volonté d'adapter les modes traditionnels de gestion de l'eau à cette nouvelle approche se reflète notamment dans la *Politique nationale de l'eau*, qui en fait un de ces principaux piliers. Plus d'une trentaine de rivières et de bassins versants québécois l'ont déjà adoptée !

## 2.1 LA GESTION PAR BASSIN VERSANT : UNE APPROCHE LOGIQUE ET EFFICACE

Le *bassin versant* représente l'ensemble du territoire drainé par un cours d'eau principal et ses affluents. Son contour étant délimité par les sommets les plus élevés, il agit comme un énorme entonnoir qui dirige l'écoulement des eaux vers un même cours d'eau servant d'exutoire.

À l'intérieur du bassin versant, les composantes écologiques, sociales et économiques sont reliées entre elles par les ressources en eau, qu'elles partagent. C'est ainsi que les activités humaines et les diverses formes d'utilisation du territoire ont des répercussions sur le milieu hydrique qui s'additionnent de l'amont vers l'aval.

Voilà pourquoi le bassin versant représente une unité territoriale naturelle et logique pour la gestion de l'eau. Son utilisation facilite *une approche plus globale,* capable de considérer l'ensemble des phénomènes qui affectent la ressource, de reconnaître leur interdépendance, et d'évaluer leurs impacts cumulatifs. Elle permet ainsi de mieux préserver les écosystèmes, protéger les sources d'approvisionnement en eau, et concilier les différents usages de la ressource.

Par ailleurs, l'approche par bassin versant repose sur *une participation et une concertation accrues* des acteurs et utilisateurs de l'eau (municipalités, entreprises, ministères, organismes communautaires, résidents et autres). Ceux-ci sont appelés à prendre part activement à l'analyse des problèmes liés au milieu aquatique, de même qu'au développement et à la mise en œuvre des solutions applicables. *Une meilleure coordination des efforts déployés* à l'échelle du bassin versant est ainsi assurée.

*(*) Le terme « acteurs de l'eau » fait ici référence à l'ensemble des intervenants publics, privés et communautaires étant porteurs d'intérêts et/ou de responsabilités en matière de gestion de l'eau.*

## 2.2 LES OBJECTIFS VISÉS

- ✓ Conserver la qualité de l'eau et protéger les écosystèmes aquatiques ;
- ✓ Concilier les différents usages ;
- ✓ Protéger la santé humaine ;
- ✓ Contribuer à un climat socio-économique durable ;
- ✓ Contribuer au positionnement de la région de Mont-Tremblant en tant qu'exemple réussi de développement durable.

## 2.3 L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT

**L'Alliance pour une Gestion Intégrée et Responsable du bassin versant de la rivière du Diable (AGIR pour la Diable)** est un organisme indépendant et incorporé disposant du statut légal d'organisme à but non lucratif (OBNL). Sa structure organisationnelle et son mode de fonctionnement sont inspirés de l'expérience de plus d'une trentaine d'organismes de bassin versant au Québec.

### Ses principaux mandats

- ✓ FAVORISER les échanges et les partenariats entre les nombreux *acteurs de l'eau* du bassin versant ;
- ✓ COORDONNER le développement et la mise en œuvre d'un plan d'action intégré et consensuel (le *Plan directeur de l'eau*) à l'échelle du bassin versant, faisant appel à l'implication de chacune des parties ;
- ✓ CONTRIBUER à l'intégration, au développement et à la diffusion des connaissances sur le milieu hydrique et le bassin versant ;
- ✓ SENSIBILISER, informer et consulter la population du bassin versant sur les enjeux liés à la gestion durable de l'eau.

### La représentativité du milieu au sein de l'organisme

La mise en commun des différentes perspectives liées à la gestion de l'eau est essentielle au développement d'une vision intégrée ! Voilà pourquoi la composition d'un organisme de bassin versant doit représenter le plus fidèlement possible la diversité des intérêts en jeu à l'intérieur de ce territoire.

AGIR pour la Diable, à travers son *Conseil de concertation*, réuni vingt-sept (27) représentants du milieu provenant des secteurs municipal, économique et communautaire, accompagnés par plusieurs personnes-ressources ministérielles et professionnelles. Ce sont les rencontres et la réflexion de ce conseil qui permettront le développement et la validation du *Plan directeur de l'eau*. L'annexe 2 apporte plus de détails quant à la structure et au fonctionnement de l'organisme.

**Un palier décisionnel de plus ?**

L'organisme de bassin versant est une structure légère qui bénéficie du pouvoir moral des consensus. Il repose sur une approche volontaire, complémentaire à l'approche réglementaire traditionnelle. Ainsi, il ne représente pas une nouvelle autorité, ni ne se substitue aux gestionnaires et intervenants en place, mais cherche plutôt à créer un espace propice au rapprochement et à la concertation de ces derniers. La table est ainsi mise pour une plus grande cohérence dans les interventions, une meilleure considération des intérêts de chacun, et l'émergence de nouveaux partenariats.

## 2.4 LES RÉSULTATS ATTENDUS (PRODUITS LIVRABLES)

- ✓ Réalisation, diffusion et mise à jour continue d'un portrait et diagnostic du bassin versant ;
- ✓ Adoption d'un plan d'intervention intégré (le *Plan directeur de l'eau*) à l'échelle du bassin versant ;
- ✓ Signature de *contrats de bassin*, des ententes volontaires qui permettront de formaliser les engagements des différents intervenants ;
- ✓ Développement d'outils d'information et de sensibilisation adressés à la population et aux acteurs publics et privés du bassin versant ;
- ✓ Tenue de consultations publiques sur la gestion de l'eau et ses enjeux.

## 2.5 LES RETOMBÉES ANTICIPÉES

**Des gains concrets pour l'environnement**

- ✓ Protection accrue et mise en valeur durable de l'eau et des écosystèmes aquatiques ;
- ✓ Une meilleure compréhension et prise en charge de la pollution diffuse, des impacts cumulatifs et des problématiques régionales.

**Des avantages économiques**

- ✓ Maintien d'une qualité et disponibilité optimales d'une ressource économique stratégique : l'eau.
- ✓ Une plus grande cohérence des interventions, pour une gestion plus efficace et à moindres coûts.

**Des bénéfices sociaux**

- ✓ Rapprochement des *acteurs de l'eau* du bassin versant ;
- ✓ Harmonisation des usages et prévention des conflits liés à la ressource ;
- ✓ Sensibilisation accrue de la population et des intervenants ;
- ✓ Développement d'un sentiment d'appartenance envers le territoire et ses cours d'eau.

# 3 Étapes de la mise en œuvre

## 3.1 UN CYCLE DE PLANIFICATION ET DE GESTION CLAIREMENT DÉFINI

Le développement et la mise en œuvre de la *gestion intégrée de l'eau par bassin versant* s'insèrent à l'intérieur d'un cycle de gestion clairement établi. Ce cycle, proposé par le gouvernement du Québec dans son *Cadre de référence pour les organismes de bassin versant*, se résume en six étapes :

1) L'analyse du bassin versant ;
2) L'identification des enjeux prioritaires ;
3) La définition et l'hiérarchisation des objectifs à atteindre ;
4) L'identification des actions envisageables pour atteindre ces objectifs (i.e. le plan d'action) ;
5) La mise en œuvre du plan d'action par l'entremise de *contrats de bassin ;*
6) Le suivi et l'évaluation continus de la démarche.

Ces étapes forment un processus continu et rétroactif (figure 1). Les mécanismes participatifs et de concertation mis en place par AGIR pour la Diable favoriseront une progression efficace et consensuelle à travers ce processus.

**Figure 1** Le cycle de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

## 3.2 LE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

Le Plan directeur de l'eau (PDE) est le document rassemblant les résultats des quatre premières étapes du cycle de gestion mentionné ci-haut, soit : le diagnostic du bassin versant ; les enjeux prioritaires liés à l'eau ; les objectifs fixés; et le plan d'action. Puisque son contenu aura été développé et validé dans un cadre participatif et consensuel, le PDE deviendra l'expression de la vision et des priorités des usagers et des acteurs de l'eau quant au devenir de leur bassin versant. À ce titre, le PDE constituera le document de base pour l'étape suivante, soit la négociation des contrats de bassin.

Le PDE doit être perçu comme un outil de planification en constante évolution et dont la consolidation s'effectuera au fil des cycles de gestion. Ceci dit, une première génération de contrats de bassin pourra quant à elle être signée dès 2007.

## 3.3 LES CONTRATS DE BASSIN

Les contrats de bassin sont des *protocoles d'entente volontaire* par lesquels les acteurs de l'eau s'engagent, en fonction de leurs responsabilités et capacités, à réaliser des *actions concrètes* s'insérant à l'intérieur du PDE et dont la somme permettra d'atteindre les objectifs fixés par ce dernier. Ils servent à officialiser et à communiquer les engagements de chacune des parties et peuvent porter sur des actions de nature très diversifiée, issues d'engagements individuels ou de partenariats.

*Quelques exemples d'actions pouvant faire l'objet de contrats de bassin :*

- ✓ Protection ou « revégétalisation » des rives ;
- ✓ Programme de sensibilisation / formation environnementale des employés ;
- ✓ Entente multipartite pour l'adoption / harmonisation de pratiques viables ;
- ✓ Suivi communautaire, privé ou municipal de la qualité d'un cours d'eau ;
- ✓ Adoption de pratiques minimisant les impacts sur le milieu hydrique ;
- ✓ Initiatives pour l'économie d'eau potable ;
- ✓ Restauration de frayères ;
- ✓ Conservation de milieux humides ;
- ✓ Programme de réduction de la pollution ;
- ✓ Initiative de mise en valeur durable des plans d'eau ;
- ✓ Contribution au développement des connaissances.

# 5 Plan d'action 2006-2008

Le plan d'action 2006-2008 d'AGIR pour la Diable s'articule autour des quatre grandes orientations suivantes :

1 Assurer le financement nécessaire à la réalisation des mandats de l'organisme ;

2 Contribuer au développement, à l'intégration et à la diffusion des connaissances sur le bassin versant et ses ressources ;

3 Rallier les nombreux *acteurs de l'eau* du bassin versant dans un processus de planification concertée et de partenariats ;

4 Sensibiliser, informer et consulter la population du bassin versant sur les enjeux liés à la gestion durable des ressources en eau.

## 5.1 ASSURER LE FINANCEMENT NECESSAIRE A LA REALISATION DES MANDATS DE L'ORGANISME

**Objectifs visés :**

Les besoins financiers annuels « de base » d'AGIR pour la Diable, c'est-à-dire les fonds nécessaires au maintien de l'organisme et de sa permanence, ont été établis à 90 000 $ pour 2006. Bien qu'atteint en grande partie pour cette première année, ce financement minimal demeure à consolider pour les années subséquentes.

Afin d'accélérer la réalisation de ses mandats, AGIR pour la Diable vise un objectif additionnel de 45 000 $ à obtenir au cours de 2006, pour un budget total annuel de 135 000$ (détaillé à la section 6).

**Stratégies mises de l'avant :**

1. Renouveler les partenariats financiers actuels pour les années 2007 et 2008 ;
2. Développer de nouveaux partenariats financiers ;
3. Promouvoir l'organisme et accroître le nombre de membres corporatifs, associatifs et individuels.

| **Actions d'AGIR pour la Diable** | Échéances |
|---|---|
| **Renouveler les partenariats financiers actuels pour les années 2007 et 2008** | |
| Visite des principaux partenaires afin de mieux faire connaître l'organisme et les objectifs visés | 2006 |
| Préparation et remise d'un rapport d'étape annuel aux principaux partenaires | 2006 à 2008 |

| | |
|---|---|
| Formulation de nouvelles demandes pour 2007 et 2008 | 2006 |
| **Développer de nouveaux partenariats financiers** | |
| Demandes de subventions auprès des différents ministères fédéraux et provinciaux interpellés par la gestion de l'eau | 2006 |
| Relance de la sollicitation auprès du secteur économique ; Visites des principaux usagers économiques de l'eau. | 2006 et 2007 |
| Obtention de commandites par projet | 2006 à 2008 |
| Obtention de subventions à l'emploi | 2006 à 2008 |
| **Promouvoir l'organisme et accroître le nombre de membres corporatifs, associatifs et individuels** | |
| Conduite d'activités de levée de fonds | 2006 à 2008 |
| Présence aux principales fêtes et évènements publics de la région | 2006 à 2008 |

## CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT, À L'INTEGRATION ET À LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES SUR LE BASSIN VERSANT ET SES RESSOURCES

### Objectifs visés

Parce que l'on gère bien ce que l'on connaît bien, l'amélioration des connaissances sur l'état, les usages et les potentiels des ressources en eau constitue un des principaux piliers de la gestion intégrée par bassin versant.

AGIR pour la Diable entend intervenir de plusieurs façon afin de compléter et de bonifier les connaissances actuelles sur le bassin versant et ses ressources. Son travail visera notamment à rassembler le grand nombre d'informations déjà disponibles mais souvent dispersées entre les différents intervenants. La présentation d'une vue d'ensemble des connaissances existantes en facilitera l'accès à la fois aux intervenants et à la population en générale.

### Stratégies mises de l'avant

1. Compléter le suivi actuel de la rivière du Diable et de ses principaux tributaires ;
2. Contribuer à l'intégration des connaissances existantes sur le bassin versant et ses ressources en eau ;
3. Faciliter la diffusion des connaissances sur le bassin versant et ses ressources en eau.

| Actions d'AGIR pour la Diable | Échéances |
|---|---|
| **Compléter le suivi actuel de la rivière du Diable et de ses principaux tributaires** | |
| Conduite d'un programme de suivi complémentaire de la rivière du Diable et de ses tributaires (qualité générale de l'eau) | 2006 à 2008 |
| Réalisation d'une étude de faisabilité (alternatives possibles, avantages et coûts) sur l'instauration d'un suivi hydrométrique (débits) de la rivière du Diable | 2006 |
| Autres (à déterminer) | 2007 - 2008 |
| **Contribuer à l'intégration des connaissances existantes sur le bassin versant et ses ressources en eau** | |
| Réalisation d'un *Portrait et diagnostic* du bassin versant (synthèse des connaissances actuelles) | 2006 |
| Mise à jour continue du *Portrait et diagnostic* | 2007 – 2008 |
| Tenue d'un registre des études environnementales réalisées à l'intérieur du bassin versant en intégrant un sommaire des connaissances acquises et les liens vers les personnes ressources | 2007 – 2008 |
| **Faciliter la diffusion des connaissances sur le bassin versant et ses ressources en eau** | |
| Diffusion des résultats du suivi des cours d'eau sur le site Web | 2006 à 2008 |
| Diffusion du portrait et diagnostic du bassin versant (versions complète et sommaire) sur le site Web | 2007 |

## 5.3 RALLIER LES NOMBREUX *ACTEURS DE L'EAU* DU BASSIN VERSANT DANS UN PROCESSUS DE PLANIFICATION CONCERTEE ET DE PARTENARIATS.

**Objectifs visés :**
Le grand nombre d'intervenants concernés par la gestion de l'eau et, surtout, le manque de concertation entre ces derniers, constituent des obstacles importants à l'atteinte d'une gestion durable et efficace du milieu hydrique. AGIR pour la Diable vise à limiter cette difficulté en facilitant l'adoption d'une approche plus intégrée et multisectorielle, misant sur le rapprochement des intervenants et le renforcement des partenariats.

Le Conseil de concertation d'AGIR pour la Diable, qui rallie vingt-sept représentants du milieu, favorise le développement d'une telle approche. Les activités de ce Conseil devront permettre : une analyse commune des principaux enjeux liés au bassin versant ; une meilleure prise en compte des intérêts et des

préoccupations des différents intervenants ; la prévention et la gestion des conflits d'usages dans un climat de collaboration plutôt que d'opposition ; enfin, une plus grande synergie et efficacité dans l'ensemble des interventions à l'échelle du bassin versant.

**Stratégies mises de l'avant :**

1. Favoriser, par l'entremise du Conseil de concertation, le rapprochement et l'échange d'informations entre les nombreux acteurs de l'eau du bassin versant ;
2. Coordonner le travail du Conseil de concertation (et de ses comités techniques) vers le développement, l'adoption et la mise en œuvre d'un *Plan directeur de l'eau* pour le bassin versant.

| **Actions d'AGIR pour la Diable** | Échéances |
|---|---|
| **Favoriser, par l'entremise du Conseil de concertation, le rapprochement et l'échange d'informations entre les nombreux intervenants** | |
| Tenue de séances d'information et de consultation sur les questions d'intérêt liées au bassin versant | 2006 à 2008 |
| **Coordonner le développement et la mise en œuvre d'un** *Plan directeur de l'eau***.** | |
| Phase 1 : Développement d'une vision commune (adoption d'enjeux, d'orientations et d'objectifs prioritaires et consensuels pour le bassin versant). | 2006 |
| Phase II et III : Adoption d'un plan d'action préliminaire ; tenue d'une consultation publique ; et signature des premiers *contrats de bassin*. | 2007 |
| Phase IV : Suivi de la mise en œuvre ; consolidation du *Plan directeur de l'eau*; et signature de nouveaux *contrats de bassin.* | 2008 … |

## 5.4 SENSIBILISER, INFORMER ET CONSULTER LA POPULATION SUR LES ENJEUX LIES A LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

**Objectifs :**

La gestion durable des ressources en eau est une responsabilité tant individuelle que collective, d'où l'importance des efforts de sensibilisation et d'information dirigés vers la population en générale. En intervenant auprès du public, AGIR pour la Diable vise à mieux faire connaître le bassin versant et ses ressources, à favoriser une responsabilisation et une participation accrue de la population, et à renforcer le sentiment d'appartenance de la population du bassin versant envers leur région.

**Stratégies mises de l'avant :**

1. Conduire des campagnes de sensibilisation sur des enjeux spécifiques liés à la gestion durable des ressources en eau
2. Promouvoir la gestion durable de l'eau sur la place publique
3. Favoriser l'implication de la population en générale, et des jeunes en particulier, au sein d'activités concrètes et éducatives visant la préservation des ressources en eau

| **Actions d'AGIR pour la Diable** | Échéances |
|---|---|
| **Conduire des campagnes de sensibilisation sur des enjeux spécifiques liés à la gestion durable des ressources en eau** | |
| Campagne «Les milieux humides, des milieux qui travaillent pour vous !» | Printemps 2006 |
| Campagnes 2007 et 2008 (sujets à déterminer) | 2007 et 2008 |
| **Promouvoir la gestion durable des ressources en eau sur la place publique** | |
| Organisation d'activités « grand public » (conférenciers ; concours de photo et autres) | 2006 à 2008 |
| Présence médiatique (articles, capsules radios, communiqués et autres) | |
| Kiosque d'information / sensibilisation lors d'évènements publics | |
| Sensibilisation par l'entremise du site Web | |
| **Favoriser l'implication de la population et des jeunes au sein d'activités concrètes et éducatives visant la préservation des ressources en eau** | |
| Organisation d'activités de nettoyage des rives | 2006 à 2008 |
| Promotion du programme éducatif de la Biosphère « J'adopte un cours d'eau », une initiation aux sciences et à l'écologie des cours d'eau | |
| Proposition d'activités lors de la Jovi-fête et autres fêtes locales | |
| Autres (à déterminer) | |

# 6 Budget prévisionnel

| REVENUS | Objectifs visés |
|---|---|
| *Surplus d'excercice 2005* | *34 760 $* |
| Cotisations et Partenariats financiers | |
| *partenaires économiques* | 35 000,00 $ |
| *partenaires municipaux* | 38 250,00 $ |
| *partenaires communautaires* | 3 500,00 $ |
| *partenaires gouvernementaux* | 5 000,00 $ |
| Cotisations des membres individuels | 2 500,00 $ |
| Subventions à l'emploi | 7 200,00 $ |
| Commandites | 6 000,00 $ |
| Contributions en services | 1 800,00 $ |
| Autres | 1000,00 $ |
| **Total** | **135 010,00 $** |

| DÉPENSES | |
|---|---|
| ***FRAIS DE FONCTIONNEMENT*** | |
| Salaires et charges sociales (deux employés) | 76 300,00 $ |
| Loyer | 1 800,00 $ |
| Frais de bureau | 1 800,00 $ |
| Assurances | 2 000,00 $ |
| Honoraires professionnels | 4 500,00 $ |
| Télécommunications | 1 500,00 $ |
| Frais de déplacements, séjour et repas | 700,00 $ |
| Abonnements, cotisations, formation | 650,00 $ |
| Mobilier et fournitures | 3 500,00 $ |
| Équipements informatiques | 2 000,00 $ |
| Logistique de l'AGA | 1 000,00 $ |
| Divers | 3 000,00 $ |
| **sous-total** | **98 750,00 $** |
| *SUPPORT AU DÉVELOPPEMENT DU PDE* | |
| Acquisition de connaissances et *Portrait* du bassin versant | 5 000,00 $ |
| Suivi de la Diable et tributaires | 4 000,00 $ |
| Production de documents et cartes | 3 000,00 $ |
| Logistique des rencontres de travail (CC et comités techniques) | 1 500,00 $ |
| Expertise externe | 1 500,00 $ |
| Divers | 2 800,00 $ |
| **sous-total** | **17 800,00 $** |
| *SENSIBILISATION ET PROMOTION* | |
| Stagiaire | 4 000,00 $ |
| Site web et Webmestre | 1 500,00 $ |
| Matériel de sensibilisation | 4 500,00 $ |
| Publicité et promotion | 2 500,00 $ |
| Conférences et activités terrain | 3 000,00 $ |
| Divers | 2 960,00 $ |
| **sous-total** | **18 460,00 $** |
| **TOTAL** | **135 010,00 $** |

## Annexe 1 - La rivière du Diable et son bassin versant, en bref

**Superficie du bassin versant de la Diable :** 1 212 $km^2$

**Parcours de la rivière du Diable :** Environ 100 kilomètres entre le lac du Diable, au cœur du Parc national du Mont-Tremblant, et son embouchure sur la rivière Rouge.

**Principaux cours d'eau tributaires :** Les rivières Cachée, Le Boulée et Archambault, ainsi que les ruisseaux Clair (de la Pisciculture) et Noir (Le Français).

**Quelques uns des principaux lacs raccordés au réseau hydrographique de la Diable :** à l'Équerre, à l'Original, Aux Quenouilles, Caché, Carré, Dufour, Duhamel, Gagnon, Gauthier, Gélinas, Joly, Maskinongé, Mercier, Monroe, Ouimet, Supérieur, Tremblant.

**Débits moyens de la Diable (secteur de St-Jovite) :**
16 $m^3/s$ (étiage hivernal)
57 $m^3/s$ (crue printanière)
*Source : Plan directeur en environnement, Ville de Mont-Tremblant, 2003*

**Principaux usages de la Diable et de ses tributaires:**
Alimentation en eau potable; production de neige artificielle; rejets des eaux usées; irrigation des golfs; pêche; baignade; canotage; milieux de vie pour une importante faune et flore aquatique; composantes essentielles de la beauté de nos paysages.

**Municipalités impliquées (et % de leur territoire situé à l'intérieur du bassin versant) :**

Lac-Supérieur (98 %)
Mont-Tremblant (86 %)
Saint-Faustin-Lac-Carré (25 %)
La Macaza (16 %)
MRC Laurentides (32 %)
Lac-Tremblant-Nord (90 %)
Val-des-Lacs (80 %)
Labelle (16 %)
Brébeuf (14 %)
MRC Antoine-Labelle (2 %)

## Annexe 2 - Carte du bassin versant de la rivière du Diable

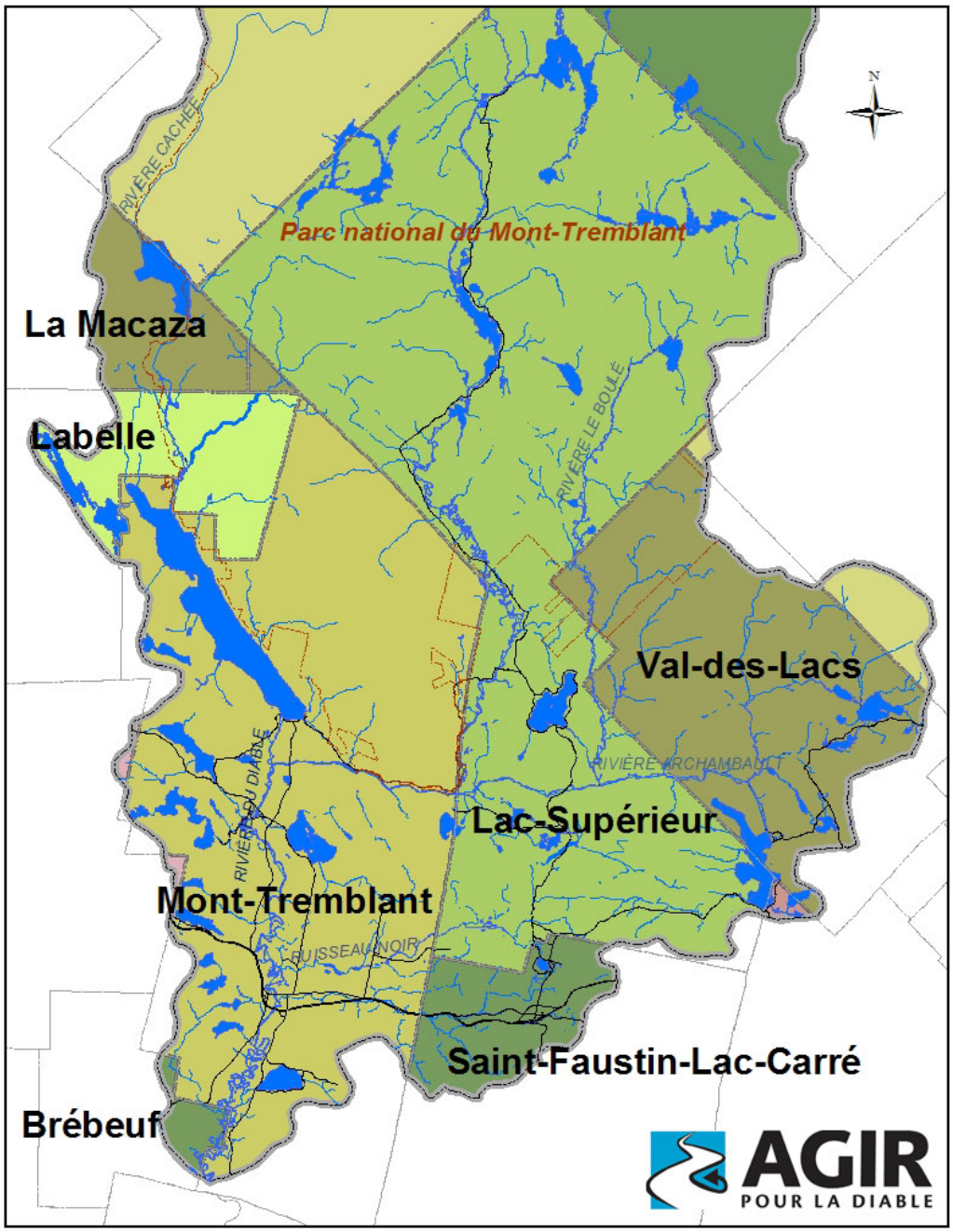

## Annexe 3 – Membres du Conseil de concertation 2005-2006

**(en date du 1er janvier 2006)**

| *Secteur municipal* | Nbre de sièges | |
|---|---|---|
| Mont-Tremblant | 1 | Thérèse Barrette, *conseillère* |
| Saint-Faustin-Lac-Carré | 1 | André Bourassa, *conseiller* |
| Lac-Supérieur | 1 | Géraldine Wilson, *conseillère* |
| Val-des-Lacs | 1 | Murielle St-Charles, *conseillère* |
| Lac-Tremblant-Nord | 1 | Raymond Houle, *conseiller* |
| MRC des Laurentides | 1 | Gaétan Imbeau, *maire de Lac-Supérieur* |
| MRC Antoine-Labelle | 1 | Déborah Bélanger, *mairesse de Rivière-Rouge* |

| *Secteur économique* | Nbre de sièges | |
|---|---|---|
| Centres de ski | 1 | Éric Ayotte, *Station Mont-Tremblant* |
| Entrepreneurs et promoteurs | 1 | Éric Langevin, *Construction Mont-Tremblant* |
| Commerces et affaires | 3 | Jean-François Parent, *Chambre de Commerce de Mt-Tremblant*<br>Richard Desjardins, *Ranch Mont-Tremblant*<br>Normand Cassavant, *Cassavanture* |
| Associations touristiques | 1 | Diane Desrochers, *Tourisme Mont-Tremblant* |
| Golfs | 1 | Christine Tremblay, *Station Mont-Tremblant* |
| Pisciculture et agriculture | 2 | François Roberge, *Pisciculture Mont-Tremblant*<br>Pierre Gauthier, *UPA* |
| Foresterie | 1 | Omer Demers, *consultant* |
| Parc du Mont-Tremblant | 1 | Charles V. Langlois, *responsable du service de la conservation et de l'éducation* |

| *Secteur communautaire* | Nbre de sièges | |
|---|---|---|
| Éducation et culture | 1 | Pierre Beauregard, *Polyvalente Curé-Mercure* |
| Santé publique | 1 | Éric Guyot, *Centre hospitalier de Ste-Agathe* |
| Pêche et activités récréatives | 2 | Jim Iredale, *Moucheurs endiablés*<br>Denis Bergeron, *Les Amis du Parc du Mont-Tremblant* |
| Groupes sociaux ou env. du secteur de Mont-Tremblant | 2 | Jean H. Ouimet, *Environnement Mont-Tremblant*<br>Michel Champagne, *APPEL Lac Gauthier* |
| Groupes sociaux ou env. d'autres secteurs | 3 | Denis Desautels, *CCEPL Val-des-Lacs*<br>Denis Auclair, *Ass.Versant-Nord-Lac-Supérieur*<br>Yolanda Bertram, *Préservation-Lac-Tremblant-Nord* |
| Citoyens | 2 | Monique Champagne, *résidante de Mt-Tremblant*<br>Guy Bertrand, *résidant de Val-des-Lacs* |

*Personnes-ressources*

Hélène Ross, *ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*
Pierre Dupuy, *ministère des Ressources naturelles et de la Faune*
Mario Turcotte, *ministère du Transport*
Janet Drury, *ministère des Affaires municipales et des Régions*
Richard Morin, *MRC des Laurentides*
Serge Léonard, *directeur à l'environnement, Ville de Mont-Tremblant*
Omar Massaoui, *Urbanisme et environnement, municipalité de Lac-Supérieur*
Vincent Clément, *Biofilia inc.*
Agnès Grondin, *CRE Laurentides*
Yvan Lambert, *Architecte-paysagiste*